



ARMORCORE® PRO UR 10 YEAR RESIDENTIAL LIMITED WARRANTY

What is covered:

Congoleum warrants that its ArmorCore Pro UR products will not wear out; will be free of manufacturing defects; will not stain including stains from asphalt tracking, rubber-backed mats, and common household items; will not permanently scuff from shoe soles including sneakers, will not fade or discolor; will not gouge, rip, or tear from normal use; will not permanently indent when proper floor protectors are used; and will not discolor from mold, mildew or alkali during normal use for a period of ten years from the date of purchase.

If obvious visual defects are noted prior to installation, the customer must notify Congoleum. This warranty does not apply to products that are installed with visual defects. If Congoleum is notified of visual defects prior to installation, Congoleum will replace the defective product at no charge.

AarmorCore Pro UR featuring Stain Defense System (SDS) further warrants that for a period of ten years from the date of purchase, your floor will be easy to clean and will resist staining. Easy to clean means that soils, liquids and tacky substances won't stick to the flooring surface, helping to prevent build-up, eliminating the need for aggressive cleaners, and extending the time between cleanings. Note: "Easy-to-Clean" does not mean the surface is "self-cleaning."

Correct installation practices must be followed to ensure a trouble-free installation. While installation errors are the responsibility of your flooring installer and not covered by Congoleum's warranty, if the flooring is correctly installed following all guidelines in the current UltraTec® Installation Instructions, your ArmorCore Pro UR floor will be warranted not to curl, not to open at the seams, not to buckle, and not to release over joints in underlayment panels for a period of ten years from the date of purchase.

This warranty covers material for ten years and reasonable labor costs as published in RSMeans® for three years if installation was paid for when the original floor was installed. After three years through five years 50% of reasonable labor costs will be paid if installation was paid for when the original floor was installed. After five years labor costs are not covered.

This warranty applies to quality one, current running line ArmorCore Pro UR patterns purchased after January 1, 2020 and installed in single family residences (excluding communal living or institutional residences) following all current UltraTec® Installation Instructions.

This warranty is not transferable.

Exclusions...what is not covered:

- Problems due to improper installation, non-recommended subflooring or improper subfloor preparation, improper floor care and installation products, or failure to follow maintenance recommendations.
- Change of gloss level, dulling, scratching, cutting, chipping, breakage or staining that occurs during or after installation as a result of improper use, maintenance or care. For a floor to "wear out" is defined as the absence of the wear layer and printed design due to normal household use. Scratching is not "wear out".
- Problems due to accidents, abuse, or improper usage. Some examples are: damage from moving appliances or sliding furniture without adequate protection, rolling casters on furniture, appliance or plumbing leaks, rotating beater bars on vacuum cleaners, damage caused by heat from steam cleaning devices, dropping of heavy or sharp objects, and damage or discoloration from burns or fire.
- Problems due to temperature as a result of heat producing appliances such as a refrigerator or range, or hot air registers emitting direct flow of heat in excess of 120°F which, even intermittently, can scorch, burn, discolor, or fade your floor. Cigarettes, matches and other very hot objects can also damage your floor.
- Fading from prolonged exposure to direct sunlight.
- Problems due to installation in unheated rooms.
- Color or design variations from samples and literature.
- Problems due to excessive moisture or water leaks and floods.
- Damage occurring during renovation or construction.

- Rips, tears, gouges or indentations that occur during or after installation as a result of improper use, maintenance or care.
- If a replacement of your floor is required due to mold, mildew or alkali staining, discoloration or other damage caused by mold, mildew or alkali, the replacement floor will not be warranted for conditions caused by mold, mildew or alkali.
- Labor on non-professionally installed floors.

Warranty Remedy

If your Congoleum floor fails to perform under the conditions of this warranty, you must notify Congoleum and permit an inspection of the product. Congoleum will at its option repair the defective area(s) or supply new Congoleum material of the same color, design, and grade, if available; if unavailable or discontinued, Congoleum reserves the right to select and supply similar Congoleum materials. This does not preclude replacement for other reasons as deemed appropriate by Congoleum. After corrective action is taken on an existing defect, you will continue to receive the warranty coverage for the remaining period of your original warranty.

How to Make a Claim

If you find a defect or other matter covered by this warranty, you should promptly notify the retailer who sold the floor covering material, or you may contact Congoleum directly. Notice of a claim under this warranty must be in writing and must include proof of purchase. The correspondence with the retailer or Congoleum should include the product purchased, the amount purchased, installation costs (if applicable) and the date of purchase.

If you submit your claim directly to Congoleum, Congoleum will contact you within 15 days of receipt of your claim to verify that the claim has been made.

You may submit your warranty claim directly to Congoleum at: Congoleum, Dept. C, 3500 Quakerbridge Road, Trenton, NJ 08619.

Consequential or Incidental Damages

The manufacturer excludes and will not pay consequential, indirect, incidental or special/putative damages under this warranty. By this we mean that the manufacturer will not cover or pay for any loss, expense, or damage other than to the flooring itself that may result from a defect in the flooring. Some examples of consequential or incidental damages are: reimbursement for lodging, replacement of subfloors, trim moldings, disconnecting/reconnecting appliances, fixtures or cabinets, or moving of furniture/appliances.

No Implied Warranties

There are no implied warranties, including warranties of merchantability and fitness for a particular use, extending beyond this warranty.

Your Legal Rights

This warranty gives you specific legal rights and you may also have other rights that vary from state to state. Except for these other rights, the remedies in the above warranties state the limit of Congoleum's responsibility.

No representative, employee, or agent of Congoleum is authorized to modify or change the limited warranties stated herein.

The laws of the State of New Jersey shall govern the rights and duties of the parties under this agreement, and jurisdiction and venue is fixed in the State of New Jersey.

Contact Us

If you have any questions regarding your new Congoleum floor, need additional maintenance information or require any other assistance, please call Congoleum Information at 609-584-3601, Monday through Thursday, 8:30 a.m. to 5:00 p.m. EST or visit our website at www.congoleum.com.

Thank you for choosing Congoleum.



ARMORCORE® PRO UR 10 YEAR RESIDENTIAL LIMITED WARRANTY

IMMEDIATELY AFTER INSTALLATION

- Ask your installer about the method used for installation. If “full spread”, keep traffic light during the first 24 hours so adhesive can dry properly.
- If the floor has been seamed, avoid stepping on the seam sealer for 24 hours so it can dry undisturbed.
- Avoid scrubbing or washing the floor for at least three days after installation. Spot clean the floor, avoiding all seams. Clean any adhesive residue with a clean, white cloth dampened with mineral spirits.*

CAUTION: *Mineral spirits are flammable liquids. Please follow precautions listed on the container.

INITIAL RESIDENTIAL MAINTENANCE

- Sweep or vacuum the floor to remove loose dirt.
- If needed, after installation use lighter fluid* applied with a clean cloth to remove scuff marks and adhesive residue. Keep traffic off treated area for 30 minutes.
- Wash the floor with Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner or other suitable resilient floor cleaner.

CAUTION: Lighter fluid is a flammable solvent. Carefully read and follow cautionary information on label.

PREVENTATIVE CARE

- Make sure furniture legs have large surface, non-staining floor protectors. Replace small, narrow metal or dome-shaped glides with smooth, flat glides that are flat on the floor. Glides should be equipped with self-adhesive felt pads to avoid scratching the surface of the floor. The pads should be checked periodically for grit and wear and replaced when necessary.
- Heavy furniture or appliances should be equipped with flat, non-staining composition furniture casters or cups of appropriate size - available square from 1 1/2" to 2 5/8" and round from 1 3/8" to 1 5/8".
- Moveable appliances and furniture should be equipped with easily swiveling casters. They should be at least 2" in diameter with non-staining hard rubber treads with a minimum 3/4" flat surface width. Do not use ball-shaped casters.
- Place mats at outside entrances to prevent dirt, grit and soil from being tracked onto your floor. Use 100% latex-backed mats (labeled non-staining), because some rubber-backed mats or carpets may permanently discolor your floor.
- To help prevent staining from asphalt tracking, we recommend the use of a latex-based driveway sealer.
- Draw drapes and blinds during peak periods of strong sunlight. Flooring, like other home furnishing products, may discolor or fade when over-exposed to the sun.
- Heat-producing appliances such as a refrigerator or range, or hot air registers emitting a direct flow of heat in excess of 120° F, even intermittently, can scorch, burn, discolor or fade your floor. Cigarettes, matches and other very hot objects can also damage your floor.
- Avoid wearing stiletto or spiked heels on your floor. These types of heels can indent or damage many types of floors.

DO NOT USE STEAM CLEANERS on Congoleum Floors, they can permanently damage the floor.

REGULAR CARE

- Sweep or vacuum regularly to remove dirt and grit that can abrade, dull or scratch your floor. Do not use a vacuum with a beater brush, because it may damage the floor's surface.
- Wipe up spills promptly with a damp cloth or mop.
- For a more thorough cleaning, wash your floor with Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner or other suitable, non-detergent based resilient floor cleaner.

CAUTION: Avoid one-step “mop and polish” products, dishwashing liquids and oil-based cleaners. These may leave a residue which can attract dirt and dull your floor’s finish. Avoid cleaners that contain abrasives or solvents which may permanently damage your floor.

- Remove excess water after washing the floor.

HOW TO TREAT STAINS, SPILLS AND SCUFFS

Follow the remedies in order. Unless instructed otherwise, use a clean, white cloth or towel with the recommended liquids. Always rinse the affected area with clean water after treatment.	
STAINS AND SPILLS	REMEDY
Acids, Alkalis Dye, Dye Markings, Iodine, Mercurochrome, Blood, Food, Candy, Rust†, Ketchup, Mustard, Fruit/Fruit Juices, Urine, Excrement, Cleaners, Strong Soaps, Grass, and Vomit	<ul style="list-style-type: none"> • Scrub area with Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner full strength. • Rub the area with a 10 to 1 dilution of water to liquid bleach. • Rub the area with isopropyl alcohol*. † If rust stain does not respond, use lemon juice or a cream of tartar solution.
STAINS AND SPILLS	REMEDY
Dry Cleaning Fluids, Lacquer, Latex Paints, Nail Polish, Solvents, Oil-Based Paints, Wood Stains, and Varnish	<ul style="list-style-type: none"> • If substance is dry, gently peel it from the floor. (Avoid sharp instruments that could scratch the floor.) • Scrub area with Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner. • Rub lightly with mineral spirits or paint thinner*.
SUBSTANCE THAT WON'T WIPE UP	REMEDY
Adhesives, Asphalt, Chewing Gum, Oil, Grease, Candle Wax, and Tar	<ul style="list-style-type: none"> • Carefully remove excess with a dull kitchen knife. • Scrub area with Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner. • Rub lightly with mineral spirits, isopropyl alcohol* or lighter fluid*.
SCUFFS AND SMUDGES	REMEDY
Rubber Heel Marks, Scuffs, Shoe Polish, and Smudges	<ul style="list-style-type: none"> • Scrub area with Bright 'N Easy No-Rinse Cleaner. • Rub lightly with isopropyl alcohol* or lighter fluid*.
* Caution: Isopropyl alcohol, lighter fluid, mineral spirits and paint thinner are flammable solvents. Carefully read and follow cautionary information on label. Keep traffic off treated area for 30 minutes.	



ARMORCORE^{MD} PRO UR

GARANTIE LIMITÉE 10 ANS – RÉSIDENTIELLE

CE QUI EST COUVERT

Congoleum garantit que votre plancher ArmorCore^{MD} Pro UR sera exempt de défauts de fabrication, qu'il ne s'usera pas, ne se tachera pas (incluant les taches causées par des enduits goudronnés, par des tapis à endos en caoutchouc et par les articles ménagers courants), ne se décolorera pas, ne s'effraiera pas de façon permanente en raison des semelles de chaussures (incluant les espadrilles), ne se fissurera, ne se creusera ou ne se déchirera pas suite à une utilisation domestique normale, ne laissera pas de traces d'impact de façon permanente si des protecteurs de plancher appropriés sont utilisés et ne se décolorera pas à cause de la moisissure ou de l'alcali suite à une utilisation domestique normale, et ce, pendant une période de dix ans à compter de la date d'achat de votre plancher.

Si des défauts visuels évidents sont constatés avant l'installation, le client doit en informer Congoleum. Cette garantie ne s'applique pas aux produits qui sont installés en ayant déjà des défauts visibles. Si Congoleum est informé des défauts visuels avant l'installation, Congoleum remplacera le produit défectueux sans frais.

ArmorCore Pro UR avec Stain Defense System (SDS) (système de défense contre les taches, trad. libre) garantit également que, pendant une période de dix ans à compter de la date de votre achat, votre plancher sera facile à nettoyer et résistera aux taches. La facilité de nettoyage signifie que les saletés, les liquides et les substances collantes n'adhéreront pas à la surface du plancher, ce qui aide à prévenir l'accumulation, à éliminer le besoin de nettoyeurs agressifs et à prolonger les périodes entre les nettoyages.

Remarque : « Facile à nettoyer » ne signifie pas que la surface est « autonettoyante ».

Des pratiques d'installation adéquates doivent être suivies pour garantir une installation sans problème. Bien que les erreurs d'installation relèvent de la responsabilité de votre installateur et ne soient pas couvertes par la garantie Congoleum, si le revêtement de sol est installé correctement en suivant toutes les directives des instructions d'installation UltraTec^{MD} en vigueur, votre plancher ArmorCore Pro sera garanti contre les recourbements, le décollement au niveau des joints, les déformations et le détachement au-dessus des joints des panneaux de sous-couche, et ce, pendant une période de vingt ans à compter de la date d'achat de votre plancher.

Cette garantie s'applique aux modèles ArmorCore Pro UR de la gamme actuelle de première qualité achetés après le 1^{er} janvier 2020 et installés dans des résidences unifamiliales (à l'exclusion des résidences collectives ou institutionnelles) conformément aux instructions d'installation UltraTec en vigueur.

Cette garantie couvre les matériaux pendant dix ans et les coûts de main-d'œuvre raisonnables tels que publiés dans RSMeans^{MD} pendant trois ans si l'installation était payée au moment de l'installation du plancher original. Après trois ans et jusqu'à cinq ans, 50 % des coûts de main-d'œuvre raisonnables seront pris en charge si l'installation était payée au moment de la pose du plancher d'origine. Après cinq ans, les coûts de main-d'œuvre ne seront plus couverts.

Cette garantie n'est pas transférable.

EXCLUSIONS – CE QUI N'EST PAS COUVERT

- Problèmes résultant d'une installation inadéquate, notamment : installation sur des sous-planchers non recommandés ou sur des sous-planchers ayant subi une préparation inadéquate, utilisation de produits d'entretien et de pose inadéquats, ou non-respect des recommandations d'entretien et de maintenance.
- Fissures, déchirures, rainures, impacts, changements du niveau de brillance, ternissement, rayures, coupures, écaillages, cassures ou taches qui se produisent pendant ou après l'installation en raison d'une utilisation, d'une maintenance ou d'un entretien inappropriés. L'« usure » d'un plancher est définie comme étant l'absence de la couche d'usure et du design en raison d'une utilisation domestique normale. Les rayures ne sont pas de l'« usure ».
- Problèmes résultant d'accidents, d'abus ou d'une mauvaise utilisation. Par exemple : dommages causés par le déplacement d'électroménagers ou le glissement de meubles sans protection adéquate, des roulettes sous les meubles (nous ne les recommandons pas), des fuites provenant des électroménagers ou de la plomberie,

des batteurs rotatifs sur les aspirateurs, la chaleur des nettoyeurs à vapeur, la chute d'objets lourds ou pointus et les dommages ou la décoloration causés par des brûlures ou un incendie.

- Dommages ou décoloration dus à des brûlures ou à un incendie ou à une température élevée résultant d'électroménagers produisant de la chaleur, comme un réfrigérateur, une cuisinière ou encore les bouches d'air chaud émettant un flux direct de chaleur de température supérieure à 120 °F qui, même de façon intermittente, peuvent faire roussir, brûler, déteindre ou décolorer votre plancher. Les cigarettes, les allumettes et autres objets très chauds peuvent également endommager votre plancher.
- Décoloration due à une exposition prolongée à la lumière directe du soleil.
- Problèmes résultant d'une installation dans des pièces non chauffées.
- Variations de couleur ou du design par rapport aux échantillons et à la documentation.
- Problèmes résultant d'une humidité excessive ou de fuites d'eau et d'inondations.
- Dommages subis lors de rénovations ou de constructions.
- Plancher de remplacement nécessaire en raison de taches, de décolorations ou d'autres dommages causés par la moisissure ou l'alcali.
- Main-d'œuvre pour les planchers non installés par des poseurs professionnels.

RECOURS À LA GARANTIE

Si votre plancher Congoleum ne répond pas aux conditions de la présente garantie, vous devez en informer Congoleum et permettre une inspection du produit. Congoleum, à sa discrétion, réparera la ou les section(s) défectueuse(s) ou vous fournira un nouveau matériau Congoleum de la même couleur, du même design et de la même qualité, selon sa disponibilité. S'il n'est pas disponible ou s'il n'est plus sur le marché, le fabricant se réserve le droit de sélectionner et de fournir des matériaux Congoleum similaires. Cela n'exclut pas le remplacement pour d'autres raisons jugées appropriées par Congoleum. Après que les mesures correctives aient été prises pour remédier à un défaut existant, vous continuerez à bénéficier de la couverture de la garantie pendant la période restante de votre garantie initiale.

COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION

Si vous constatez un défaut ou tout autre problème couvert par cette garantie, avisez rapidement le détaillant qui vous a vendu votre plancher ou contactez directement Congoleum. Les avis de réclamation au titre de la présente garantie doivent être faits par écrit et doivent inclure une preuve d'achat. La correspondance avec le détaillant ou Congoleum doit inclure le produit acheté, le montant de l'achat, les frais d'installation (le cas échéant) et la date d'achat. Si vous soumettez votre réclamation directement à Congoleum, Congoleum vous contactera dans les 15 jours suivant la réception de celle-ci pour confirmer qu'elle a bien été reçue.

Vous pouvez soumettre votre réclamation de garantie directement à :
Congoleum, Dept. C, 3500 Quakerbridge Road, P.O. Box 3127, Mercerville, Trenton, NJ 08619.

DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES

Dans le cadre de cette garantie, le fabricant exclut et ne paiera pas les dommages consécutifs, indirects, accidentels ou spéciaux/putatifs. Cela signifie que le fabricant ne couvrira ni ne paiera les pertes, les dépenses ou les dommages autres que ceux causés au revêtement de sol lui-même et pouvant résulter d'un défaut du revêtement de sol. Quelques exemples de dommages consécutifs ou accessoires sont, notamment, le remboursement de l'hébergement, des sous-planchers et des moulures, le débranchement/branchement d'électroménagers, d'accessoires ou d'armoires, ou le déplacement de meubles/d'électroménagers.

AUCUNE GARANTIE IMPLICITE

Il n'existe aucune garantie implicite, y compris des garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, allant au-delà de cette garantie.

VOS DROITS LÉGAUX

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pourriez également avoir d'autres droits variant d'un État ou d'une province à l'autre. À l'exception de ces autres droits, les recours dans les garanties ci-dessus indiquent la limite de la responsabilité de Congoleum Corporation.

Aucun représentant, employé ou agent de Congoleum n'est autorisé à modifier ou à changer les garanties limitées énoncées dans les présentes. Les lois de l'État du New Jersey régissent les droits et les obligations des parties dans le cadre de la présente convention, et la juridiction et le lieu sont fixés dans l'État du New Jersey.

NOUS JOINDRE

Pour toute question concernant votre nouveau plancher Congoleum, pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'entretien ou pour toute autre assistance, veuillez appeler Congoleum Information au 609-584-3601, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 17 h (HNE), ou visiter notre site Web à l'adresse www.congoleum.com. Pour un service client en français, envoyez un courriel à congoleum@ceratec.com.

Merci d'avoir choisi Congoleum.



ARMORCORE^{MD} PRO UR

ENTRETIEN DU PLANCHER

IMMÉDIATEMENT APRÈS L'INSTALLATION

- Demandez à votre installateur quelle méthode a été utilisée pour l'installation. S'il s'agit de la méthode avec adhésif à étalage complet, maintenez une circulation légère pendant les 24 premières heures afin que l'adhésif puisse sécher correctement.
- Pour les planchers avec des joints entre les feuilles, évitez de marcher sur le scellant à joints pendant 24 heures afin qu'il puisse sécher sans être endommagé.
- Évitez de frotter ou de laver le plancher pendant au moins trois jours après l'installation. Nettoyez localement les taches sur le plancher en évitant tous les joints. Nettoyez tout résidu d'adhésif avec un chiffon blanc et propre imbibé d'essence minérale*.

Avertissement : L'essence minérale est un liquide inflammable. Veuillez suivre les précautions indiquées sur le récipient.

ENTRETIEN RÉSIDENTIEL INITIAL

- Balayez ou passez l'aspirateur sur le plancher pour enlever les saletés.
- Si nécessaire, après la pose, utilisez de l'essence à briquet* appliquée avec un chiffon propre pour éliminer les éraflures et les résidus d'adhésif. Ne laissez pas circuler sur la surface traitée pendant 30 minutes.

Avertissement : L'essence à briquet est un solvant inflammable. Lisez attentivement et suivez les mises en garde figurant sur l'étiquette.

- Lavez votre plancher à l'aide du nettoyeur sans rinçage Bright 'N Easy de Congoleum ou d'un autre nettoyeur approprié sans détergent pour plancher souple.

ENTRETIEN PRÉVENTIF

- Assurez-vous que les pattes des meubles soient munies de protecteurs grand format pour planchers qui ne tachent pas.
- Remplacez les petits patins en plastique, métalliques étroits ou en forme de dôme par des patins lisses et plats qui sont en contact plat avec le plancher. Les patins doivent être munis de feutres autoadhésifs pour éviter de rayer la surface du plancher. Vérifiez les feutres périodiquement pour vous assurer qu'ils ne soient pas égrenés ou usés et remplacez-les au besoin.
- Le mobilier lourd ou les électroménagers devraient être munis de roulettes ou de coupelles à meuble plates en matériau composite de taille appropriée et qui ne tache pas – offertes en forme carrée de 1 ½" à 2 5/8" et ronde de 1 3/8" à 1 5/8".
- Le mobilier ou les électroménagers mobiles devraient être munis de roulettes qui pivotent facilement. Elles devraient avoir un diamètre d'au moins 2" avec des bandes de roulement en caoutchouc dur qui ne tache pas, d'une largeur d'au moins 3/4". N'utilisez pas de roulettes sphériques.
- Placez des tapis aux entrées extérieures pour éviter que la saleté, le gravier et la terre ne soient entraînés sur votre plancher. Utilisez des tapis à endos 100 % latex (étiquetés non tachant), car certains tapis ou moquettes à endos de caoutchouc peuvent décolorer votre plancher de façon permanente.
- Pour aider à prévenir les taches causées par les traces d'asphalte, nous recommandons l'utilisation d'un scellant pour entrées à base de latex.
- Fermez les rideaux et les stores pendant les périodes de rayonnement solaire intense. Les revêtements de sol, tout comme d'autres produits d'ameublement, peuvent se décolorer ou se ternir s'ils sont trop exposés au soleil.
- Les électroménagers produisant de la chaleur, comme un réfrigérateur, une cuisinière ou encore les bouches d'air chaud émettant un flux direct de chaleur de température supérieure à 120 °F, même de façon intermittente, peuvent faire roussir, brûler, déteindre ou décolorer votre plancher. Les cigarettes, les allumettes et autres objets très chauds peuvent également endommager votre plancher.

- Évitez de porter des talons aiguilles ou des talons à pointes sur votre plancher. Ces types de talons peuvent laisser des traces d'impact ou endommager de nombreux types de planchers.

N'utilisez pas de nettoyeurs à vapeur sur les planchers congoleum, car ils peuvent endommager le plancher de façon permanente.

ENTRETIEN RÉGULIER

- Balayez ou passez l'aspirateur régulièrement pour enlever le gravier et le sable qui peuvent abraser, ternir ou rayer votre nouveau plancher. N'utilisez pas d'aspirateur avec une brosse battante, car cela pourrait endommager la surface du plancher.
- Essuyez les déversements sans tarder avec un chiffon ou une vadrouille humides.
- Lavez votre plancher à l'aide du nettoyeur sans rinçage Bright 'N Easy de Congoleum ou d'un autre nettoyeur approprié sans détergent pour plancher souple.

Avertissement : Évitez les produits de nettoyage et de polissage en une étape, les liquides à vaisselle et les produits de nettoyage à base d'huile. Ceux-ci peuvent laisser un résidu qui attire la saleté et qui ternit le fini du plancher. Évitez les produits de nettoyage contenant des abrasifs ou des solvants susceptibles d'endommager le plancher de façon permanente.

- Enlevez l'excès d'eau après avoir lavé le plancher.

COMMENT TRAITER LES TACHES, LES DÉVERSEMENTS ET LES ÉRAFLURES

Suivez les traitements dans l'ordre. Sauf indication contraire, utilisez un chiffon ou une serviette propre et blanche avec les liquides recommandés. Rincez toujours la zone affectée à l'eau claire après le traitement.

<p>Taches et déversements</p> <p>Acides, alcalis, colorants, marques de colorants, iode, mercurochrome, sang, aliments, bonbons, rouille**, ketchup, moutarde, fruits, jus de fruits, urine, excréments, nettoyants, savons forts, herbe, vomissure.</p>	<p>Traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frottez la surface avec le nettoyant sans rinçage Bright 'N Easy de Congoleum pleine puissance. • Frottez la surface avec une dilution de 10 pour 1 d'eau et d'agent de blanchiment liquide. • Frottez la surface avec de l'alcool isopropylique*. <p>** Si la tache de rouille ne réagit pas, utilisez du jus de citron ou une solution de crème de tartre.</p>
<p>Déversements de peinture et de solvants</p> <p>Produits de nettoyage à sec, vernis à ongles, teintures pour bois, laque, solvants, vernis, peintures au latex, peinture à l'huile.</p>	<p>Traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la substance est sèche, décollez-la doucement du plancher. (Évitez les instruments pointus qui pourraient rayer le plancher.) • Frottez la surface avec le nettoyant sans rinçage Bright 'N Easy de Congoleum. • Frottez légèrement avec de l'essence minérale ou du diluant à peinture*.
<p>Substances qui ne s'essuient pas</p> <p>Adhésifs, huile, cire de chandelle, asphalte, graisse, goudron, gomme à mâcher.</p>	<p>Traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retirez délicatement l'excédent avec un couteau de cuisine émoussé. • Frottez la surface avec le nettoyant sans rinçage Bright 'N Easy de Congoleum. • Frottez légèrement avec de l'essence minérale, de l'alcool isopropylique* ou de l'essence à briquet*.
<p>Éraflures et bavures</p> <p>Marques de talons en caoutchouc, éraflures, cire à chaussures, bavures.</p>	<p>Traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frottez la surface avec le nettoyant sans rinçage Bright 'N Easy de Congoleum. • Frottez légèrement avec de l'alcool isopropylique* ou de l'essence à briquet*.
<p>* Avertissement : L'alcool isopropylique, l'essence à briquet, l'essence minérale et le diluant pour peinture sont des solvants inflammables. Lisez attentivement et suivez les mises en garde figurant sur l'étiquette. Ne laissez pas circuler sur la surface traitée pendant 30 minutes.</p>	

Ceci est un résumé de la garantie. Vous trouverez les garanties spécifiques et complètes de chaque produit sur notre site Web www.congoleum.com/warranty-information.